



## LA CHARTE DE PRODUCTION

Cette charte de qualité a été réalisée par des producteurs locaux pour des individus soucieux de leur santé, de la société et de la nature. Elle relève d'un choix de vie, d'une manière de concevoir le rôle des paysans qui cherchent à œuvrer dans le respect du monde vivant du « consommateur ».

Elle appartient à tous les membres de la coopérative et chacun peut y faire appel en saisissant les gérants (élus démocratiquement et garant de celle-ci).

Avant toute chose, nous tenons à donner notre définition de l'agriculture biologique, organique ou naturelle, concepts que l'on trouvera au long de la charte.

Cette agriculture se base sur plusieurs observations, dont on cherche à tirer des principes culturels :

- Étant nous mêmes un élément (bien qu'expansible!) de la nature nous ne pouvons faire mieux que celle-ci, c'est à dire :
  - Son rendement biotique intégral est inatteignable par n'importe quelle science agricole que ce soit.
  - La nature est une symbiose complexe de millions d'êtres vivants, de phénomènes physiques, chimiques et biochimiques dans nous ne pouvons avoir qu'une compréhension partielle et dont l'équilibre n'est pas contrôlable par l'homme.
  - Bien qu'elle soit une science biotique, l'agriculture est un bouleversement de cet équilibre. Notre intérêt est donc de l'altérer le moins possible (respect des cycles, cultures associées, utilisation d'intrants naturels)
- Tout ce qui se passe dans la nature est destiné à rétablir l'équilibre, compris la présence d' « envahisseurs », « ravageurs » ou maladies.

Les mal nommés « mauvaises herbes », animaux « nuisibles », insectes « ravageurs » nous apportent donc de précieuses informations sur des bouleversements que nous avons, la plupart du temps, créés nous mêmes .

Nous préférons donc résoudre la raison de leur présence ou à défaut les repousser (ou les attirer ailleurs, plutôt que de les exterminer. Le panel des solutions naturelles pour cela est immense, et une grande partie reste encore à découvrir.

Du reste, un animal est toujours utile quelque part et les « mauvaises » herbes sont riches en divers éléments indispensables (elles doivent retourner à la terre comme les pailles et résidus de culture), certaines sont médicinales et/ou consommables.

Néanmoins, nous sommes tributaires de facteurs débordant largement notre propre cadre écologique et il peut arriver d'avoir à y faire face.

- La terre, sauf dans les déserts, n'est jamais naturellement nue et rarement retournée ou tassée. On évitera donc les façons inutiles et on privilégiera le matériel léger, lorsque c'est possible.
- L'énergie totale employée (fabrication des intrants, transports, main d'œuvre, etc.) est à prendre en compte pour calculer le rendement réel d'une culture, ce qui est rarement le cas lorsqu'on entend parler de rendement agricole.

De plus, si l'on considère les préjudices causés par la pratique productiviste (pollution, santé, coûts énergétiques, élimination de main d'œuvre, éradication du monde paysan, argent public englouti...), le coût social de l'agriculture biologique paysanne est infiniment moindre. Il faut alors se méfier des jugements rapides uniquement fondés sur le prix de vente de ces produits. L'agriculture naturelle ne peut se pratiquer par chacun que sur une échelle limitée.

## **Considérons la terre non pas comme un outil de production mais comme notre propre vie.**

### CULTURE

Chacun est libre de choisir son chemin et doit rester le maître de son ouvrage tant qu'il cherche à répondre des observations précédentes en fonction de ses moyens.

Il faudrait des volumes entiers pour détailler les différentes techniques culturelles et certaines restent, sans doute, à inventer.

Nous nous contenterons donc de dire que le dogmatisme est un frein à la liberté et à la créativité, et serait, sur ce point, aussi ridicule que le scientisme agro-capitaliste officiel.

- Les achats de semences et plants doivent éviter les entreprises professionnelles qui produisent ou cautionnent (par leur appartenance) les cultures conventionnelles et O.G.M.
- Échange de nos semences et plants et récupération de ceux-ci afin de sélectionner des variétés adaptées à notre biotope, et à défaut, prérogative au circuit court et aux entreprises éthiques ou d'économies solidaires.
- Malheureusement, il n'est pas aujourd'hui possible de respecter ces deux engagements pour certaines espèces végétales, mais notre coopérative sert à chercher des solutions tous ensemble, producteurs ou non. (voir paragraphe en fin de charte)
- Nous recommandons de gérer l'espace cultivé dans le temps, en organisant des rotations sur les parcelles chaque année.

## IRRIGATION

- Faire attention à la qualité de l'eau ;
- Gérer intelligemment l'arrosage : ne pas arroser aux heures chaudes, optimiser les quantités en fonction des besoins, privilégier la régularité à la quantité.

## TRAITEMENTS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES

- Toute utilisation de produits chimiques de synthèse, herbicides et pesticides est prohibée ; les maladies apparaissent d'autant plus souvent que le sol est mal travaillé, que les plants et semences sont de mauvaise qualité.
- Tout traitement provoquant un dépôt sur les parties récoltées est prohibé les 30 jours précédents la récolte.

## AMENDEMENTS ET FERTILISANTS

- Pour des raisons énergétiques, les fertilisants et amendements doivent être de provenance la plus directe possible.
- On utilise les engrais verts, extraits végétaux, fumiers, purins et composts d'origine biologique labellisée ou non. La capacité d'absorption des plantes cultivées (dosage), les moments propices à leur croissance et la météo sont à prendre en compte pour l'application.
- Sans autre solution, les engrais sous mention sont utilisés.

## CUEILLETTE SAUVAGE

- Respecter les plantes, leur régénération naturelle et pratiquer la rotation des sites.

## SECHAGE ET STOCKAGE

- Air ambiant de bonne qualité.
- Éviter au maximum les odeurs et pollutions provenant des habitations, des bâtiments agricoles (bergeries, écuries, garages).
- Matériaux de construction sains, attention à l'amiante.
- Dans tous les cas, les matériaux en contact avec les productions doivent être sains.
- Le matériel d'emballage est non traité.

## ELEVAGE

- les animaux doivent être traités de la meilleure manière possible.
- Les aliments servant à nourrir et engraisser les animaux sont naturels ou de label biologique et de qualité. Si tel n'est pas le cas, on cherchera une solution au travers des autres producteurs de la coopérative en priorité, ou à défaut, en circuit le plus court possible.
- Les jeunes animaux proviennent d'élevages naturels ou de label biologique, lorsque c'est possible.
- Pratique de l'élevage exclusif naturel, dans la mesure du possible
- L'utilisation des traitements phytosanitaires issus de l'industrie chimique et pharmaceutique conventionnelle sont interdits, sauf évidemment en cas de force majeure et d'obligation vaccinale.
- Nous recommandons aux éleveurs de s'orienter vers les nouvelles associations ou établissements vétérinaires qui travaillent naturellement. (Ex. : GIE zone verte)

## PRODUITS TRANSFORMES

Les différents ingrédients (farines, sucre, sel, œufs, plantes aromatiques, fromages, olives...) sont naturels ou de label biologique ; il doivent provenir prioritairement de producteurs de l'association, d'achats groupés de la coopérative ou autre structure solidaire équivalente, ou à défaut, d'un circuit le plus court et « équitable » possible.

Pour tous les produits et matériaux ayant un rapport avec les chapitres précédents, chaque producteur doit pouvoir prouver ses sources d'approvisionnement.

## VOLET SOCIAL

Notre groupement défend une démarche globale, tant écologique qu'humaine et il est indispensable pour les adhérents producteurs de cultiver aussi un respect de l'individu :

- Au travers des liens entre producteurs
- Dans nos rapports aux adhérents « consommateurs »
- En s'interdisant l'utilisation, à des fins productivistes, d'une main d'œuvre ayant un quelconque statut permettant de la sous-payer. (stagiaire travaillant comme un ouvrier, sans papiers, contrats OMI)
- En revanche, il est important que les adhérents producteurs soient ouverts à l'accueil de stagiaires désirant connaître nos modes d'agriculture et de vie.

## CONTRÔLE DU RESPECT DE LA CHARTE

Il est exercé par les gérants conseillés par :

- Les 5 représentants des collèges,
- ses compétences sont les suivantes :
  - Visite chez les producteurs, avec ou sans doute sur sa façon de travailler, à raison d'un minimum par an et par producteur. Elles doivent être effectuées par au moins 2 coopérateurs.
  - Se réunir pour évaluer les problèmes éventuels avec le ou les concerné(s).
  - Saisir la gérance en cas de problème.

Deux possibilités s'offrent alors :

- La gérance résout le problème avec le ou les producteur(s) par un contrat amiable dont les représentants des collèges devront surveiller la réalisation et pourront, sur demande d'un seul des ses membres, en vérifier la probité ;
  - la gérance et les représentants des collèges décident de suspendre les accords conclus.
- Il gère la conversion des producteurs à la présente charte (voir ci-dessous).

Tout coopérateur de Buëch Coopér' Actifs peut visiter les producteurs.

### CONVERSION

Tout ce qui précède peut paraître contraignant, cela l'est moins dès qu'il s'agit d'un libre choix du producteur.

Cependant, le réalisme nous oblige à laisser à chacun le temps d'avoir les moyens matériels, financiers ou légaux d'atteindre les exigences de cette charte.

Un délai doit être évalué par ce dernier, en concertation avec la gérance.

Si le but n'est pas atteint au terme de ce délai, le producteur, ou à défaut la gérance, expose la situation aux représentants des collèges.

Le producteur s'explique ou fait part de ses difficultés et propose un nouveau délai.

La gérance donne son avis et accepte ou non ce délai et en propose éventuellement un autre. En cas d'absence du producteur, seul l'avis de la gérance est pris en compte.

Par vote décisif, la majorité des membres présents accepte l'avis du producteur, celui de la gérance ou aucun des deux. Il s'ensuit ou non l'exclusion du producteur. Celui-ci pourra ultérieurement demander sa réintégration, après avoir résolu le problème, par vote majoritaire à l'assemblée.

## SPECIFICITE COOPERATIVE DE NOTRE CHARTE

Si nous avons créé une coopérative, c'est pour :

- Récréer un lien entre ceux qui cultivent et ceux qui mangent, dans l'intérêt des deux « parties ».
- Créer un lien d'échange et d'entraide entre producteurs.
- Aider ceux qui s'installent ainsi que les petits voire très petits producteurs du secteur proche.
- Accompagner les producteurs par le conseil, l'échange, l'entraide ou le débat afin d'améliorer leur ouvrage (Tous les coopérateurs sont conviés à y participer).

Cette charte ne doit donc pas être considérée comme un préalable à l'adhésion aux principes de Buëch Cooper'Actifs (sauf pour les indications soulignées) mais comme un but à atteindre (ne prêchons pas que les convaincus). Le comité éthique, avec ses prérogatives, est là pour veiller à ce que tout ceci ne reste pas un vœu pieu. Son rôle est fondamental. Nous répétons que chaque coopérateur peut le saisir.

C'est la proximité qui rend ce projet possible et lui confère des avantages spécifiques par rapport aux labels déjà existants :

- Implication active de toutes les parties.
- Lutte contre les sectarismes.
- Accompagnement avisé des problèmes individuels, souples mais fermes, et ne consistant pas uniquement en des contraintes ou des exigences.
- Gratuité et indépendance.
- Action pédagogique collective, la méconnaissance du monde agricole par une immense majorité de citoyens étant notre problème actuel le plus criant.

En date du

Pour la S.C.I.C. Buëch Cooper'Actifs

La productrice, le producteur souscrit à cette charte.